



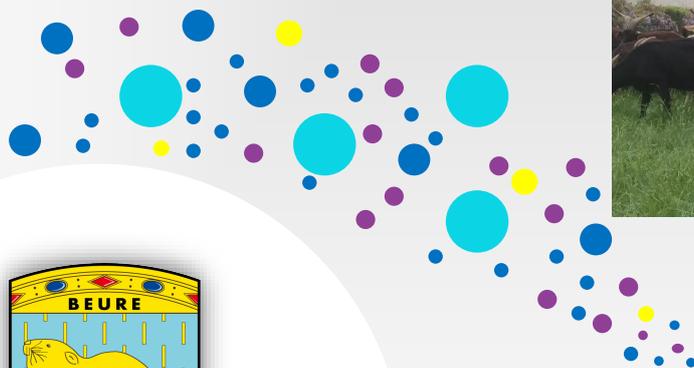
# Le bulletin

B  
E  
U  
R  
E

BULLETIN MUNICIPAL  
DE BEURE N°154  
JUIN 2016



*Des jeunes  
Beurots à  
l'honneur:  
Arnaud et  
Cindy*



# SOMMAIRE

## Le mot du maire

### Brèves

Compte-rendu conseil municipal (29 mars 2016)

Compte-rendu conseil municipal (13 avril 2016)

Retour en 1883

Fiche ARS qualité de l'eau 2015

Etude en cours

Eclairage public

**Bibliothèque**

### Infos jeunesse et jeux

Les Francas

### Vie associative

Castors Juniors

Sport (twirling, pétanque)

Les Copains d'abord

Musique (Choralyre)

Le musée Lucien Roy

Association franc-comtoise des anciens combattants

### Festivités du 13 et 14 juillet

### Informations pratiques

Numéros utiles

**Carnet de recettes**

La vie à Beure

P3.

P4.

P7.

P13.

P15.

P16.

P18.

P19.

P20.

P21.

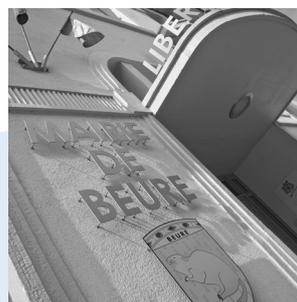
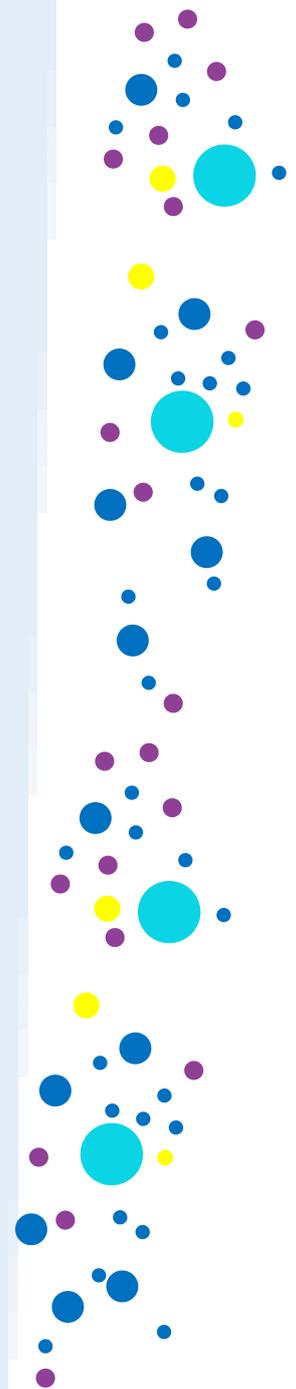
P24.

P33.

P34.

P38.

P39.



## [Le mot du maire...]



Les premiers beaux jours tardent à arriver, nous en aurions pourtant bien besoin pour égayer nos journées, réinvestir nos jardins et fleurir nos maisons.

En ces temps où de gros sacrifices nous sont imposés, la poursuite des baisses de dotation de l'Etat fragilise les Communes et risque de mettre en péril et de compromettre le maintien d'un bon niveau de service à la population.

En matière budgétaire, les grandes lignes ont été adoptées par le Conseil Municipal lors de la séance du 13 avril dernier. 1 M € pour le budget de fonctionnement, 650 K € seront consacrés à l'investissement, avec un suréquilibre de 230 K €. Vous trouverez le détail du Budget 2016 dans les pages qui suivent.

Le dossier concernant l'aménagement et la sécurisation des Rues de Besançon, de la République, du Four et des Bailly avance selon le calendrier prévu ; l'étude de faisabilité est pratiquement terminée. Viendront ensuite : le recrutement d'un Maître d'Œuvre et le choix des Entreprises pour le commencement des travaux programmés début 2017.

En toute logique, avant le début de ces aménagements durables, nous avons obtenu, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL), la réfection totale du réseau d'adduction d'eau de la Rue de Besançon. Ces travaux débuteront le 20 juin 2016 pour durer un mois environ. S'ils sont nécessaires, ils ne seront pas sans contrainte pour les riverains et surtout pour les commerçants, tout sera fait dans la mesure du possible pour que les perturbations engendrées soient les plus faibles et les moins dommageables possibles.

Je vous invite à consulter le site officiel de la Mairie où des informations vous seront données en temps réel.

La première tranche de la mise en conformité de l'Éclairage Public étant terminée, nous allons sans tarder tester des créneaux d'extinction ; un temps d'adaptation sera certainement nécessaire mais le jeu en vaut la chandelle !!!

Les autres dossiers ouverts bénéficient de toute notre intention et nous en ferons le point dans une prochaine édition.

Pour terminer ce mot de printemps, je souhaite le meilleur succès aux étudiants en période d'examen.

**Philippe CHANEY**

*Le Maire* 



N'hésitez pas à consulter le site officiel de votre mairie ! [www.beure.fr](http://www.beure.fr)



**Mairie de beure**

**45 rue de Besançon  
25720 BEURE**

Téléphone: 03 81 52 61 30

Fax: 03 81 51 55 53

**Courriel:** [beure.mairie@wanadoo.fr](mailto:beure.mairie@wanadoo.fr)

[ou contact@beure.fr](mailto:contact@beure.fr)

**Horaires d'ouverture de la mairie :**

Lundi et mardi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 16H45

- Mercredi et vendredi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 15H30
- Jeudi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 17H45



**Bulletin municipal N°154**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

Philippe CHANEY, Maire

**RÉDACTEURS :**

Gaëlle PELLETIER, Sylviane GAMBADE,  
Michel PIDANCET, Fabrice ARENA

**MAQUETTE ET MISE EN PAGE,**

Fabrice ARENA

**CRÉDIT PHOTOS**

Articles: Mairie ou association



[Travaux sur le réseau d'eau - Rue de Besançon]



Dans le cadre de la réfection d'une partie de la Rue de Besançon, le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue a lancé un appel d'offres pour :

- la Rue de Besançon : réhabilitation du réseau de distribution en fonte ductile, Ø 150 sur environ 325 ml (de l'ancien restaurant « Tartevet » au Salon de Coiffure Léon).
- la Route de Levier : réseau d'adduction et de distribution, environ 105 ml de fonte ductile en Ø 0,80 et 105 ml en Ø 125.
- Environ 32 branchements seront repris.

Le coût de l'opération est estimé à 140 000 € HT.

Les travaux seront réalisés par l'Entreprise VERMOT de GILLEY.

Le début des travaux est prévu le 20 juin 2016 pour se terminer fin juillet 2016.

Pendant toute la durée de ces travaux, le stationnement sera interdit sur le parking face à l'ancien restaurant «Tartevet ».

La circulation sera déviée pour le transit mais autorisée uniquement aux riverains et commerces.

Les arrêts de bus pendant le durée des travaux seront centralisés à l'arrêt devant l'escale.

[ Recensement citoyen **obligatoire** ]



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Le recensement citoyen est une **démarche obligatoire et indispensable** pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, Baccalauréat, Per-

mis de Conduire...).

De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la Mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile (si l'adresse n'est pas conforme à celle de la pièce d'identité).



Merci aux couples qui fêtent leurs 50 ans (Noces d'or) et 60 ans (Noces de diamant) de mariage de se présenter en mairie.



La collecte 2016 à Beure commencera début septembre

Merci de réserver bon accueil aux équipes de bénévoles qui frapperont à votre porte. Même le plus petit don est précieux. La ligue le rend efficace !

Pour la ligue

Claudine Vuillame

## [Brèves]

## [Clin d'œil de la météo pour cette septième transhumance :]

C'est avec la fraîcheur du matin et sous un soleil timide, ce qui n'était pas assuré compte tenu de la météo de ces derniers jours, que les biquettes ont quitté le fort de Planoise ce dimanche matin 15 mai, en direction de la plaine de Peu.

Une petite pause bien méritée dans le centre du village où de nombreux Beurots attendaient les chèvres pour les accompagner dans la dernière partie de leur ascension en direction de la plaine.

Cette année, le troupeau était composé d'une centaine de bêtes dont 65 laitières, et de 13 petits chevreaux qui ont eu le privilège eux de monter en 4 roues !

D'ailleurs une navette était aussi proposée pour les personnes ne souhaitant pas marcher !

Au sommet un vin d'honneur offert par la municipalité a réconforté les marcheurs et chacun a ensuite pu profiter des diverses animations (visite de la grotte par Roc&eau [www.roceteau.com](http://www.roceteau.com), jeux gonflables), avant de rejoindre le coin repas proposé par le nouveau comité des fêtes.

Notre berger, Mr MOUSTACHE proposait également une vente de ses fromages qui a remporté un vif succès.

En résumé : une belle journée sous le signe de la chèvre !

## [Zoom sur...]



**Arnaud Koeller** : un jeune Beurot qui pratique la pétanque depuis deux ans et qui affiche un beau Palmarès :

- Champion « triplette jeune » du Doubs (victoire 13 à 4)  
Cette victoire lui ouvre les portes pour le championnat de France le 21 et 22 août prochain à Vichy.
- Champion « doublette jeune cadet » du Doubs (victoire 13 à 11)
- Champion en « tête à tête cadets » du Doubs (victoire 13 à 3)

Pour Arnaud, tout est un plaisir dans la pétanque ; pointer, tirer... mais il faut certaines qualités pour progresser dans ce sport dit-il, de la concentration ce qui sous-entend un certain calme, et lorsque l'on « loupe un coup », savoir vite se remettre dans la partie !

Les entrainements ont lieu le mercredi après-midi. En Bonus son entraîneur devrait le présenter pour un concours national qui se déroulera au Luxembourg

Bravo Arnaud et continue sur cette voie !

**Cindy Maire** :

Le samedi 28 et dimanche 29 mai a eu lieu la finale du championnat de France N2 de twirling à Agen.

Le club était représentée par Maire Cindy en catégorie solo seniors. elle termine

**CHAMPIONNE DE FRANCE**

Nous tenons à la féliciter et nous lui souhaitons bonne chance pour le N1

Bravo Cindy !



A compter du 1er juin 2016, les bouilleurs de cru seront désormais reçus au bureau principal des douanes (1 rue St Christophe, ZAC Valentin, 25480 Ecole-Valentin), hors rendez-vous, uniquement les lundis, mercredis et jeudis pour le dépôt des déclarations de distillations artisanales. (8h-12h et 14h- 18h).

L'an deux mille seize, le 29 décembre à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 23 mars 2016

**Etaient présents :** M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mmes Agnès FANDELET, Chantal JARROT, M. Fabrice ARENA, Adjoint

Mmes Lily BAILLY, Valérie DONAT, Gaele PELLETIER, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI, M.M. Frédéric PROST, Henri LEBORGNE, Cedric CLERVAUX

**Etaient absents :** Néant

Madame Gaele PELLETIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

#### **Mise en place d'un PPA (Périmètre de Protection adaptée) lié à la protection de la station-service – Dél n°1/ 2016**

Après avoir écouté les explications de Philippe CHANEY, Maire, précisant que :

Vu la demande de protection au titre des monuments historiques de la rotonde de la station essence, située 22, route de Lyon à Beure ( 25720 ), présenté par la Société « Total raffinage distribution » ;

Vu l'avis favorable émis par la commission régionale du patrimoine et des sites ( CRPS ) en date du 22 mars 2012 ;

Vu l'accord de la CRPS en date du 22 mars 2012 pour la mise en place d'un périmètre de protection adapté (PPA) proposé par Monsieur Jean-Marie RUSSIAS, Architecte des Bâtiments de France du Doubs ;

Vu l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques de la rotonde de la station essence ; en date du 21 novembre 2012 ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte à l'unanimité la proposition de mise en place du PPA tel qu'il a été présenté en CRPS , en lieu et place du périmètre actuel de 500 mètres.

#### **Redevance d'occupation provisoire du domaine public sur les ouvrages exploités par GRDF – Dél n°2/ 2016**

Après avoir écouté les explications de Philippe CHANEY, Maire, précisant que :

le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015,

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés:

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

#### **Demande d'éligibilité au dispositif PINEL – Dél n°3/ 2016**

Après avoir écouté les explications de Philippe CHANEY,

Maire, précisant que :

Le 1<sup>er</sup> septembre 2014 , la loi PINEL a remplacé la loi DUFLOT dans le domaine de l'investissement mobilier locatif. Elle vise à créer une nouvelle offre de logement sur le territoire Français. La commune de Beure a été classée zone B2. Concernant le dispositif d'aide à l'investissement locatif dit « Pinel », en lien avec les lois de défiscalisation, seules les communes classées en zones A ou B1 y sont de facto éligibles.

Pour être éligible la commune de Beure doit donc obtenir un agrément auprès de la Préfecture de Région et à cet effet faire part de son souhait de l'obtenir auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Ce dispositif consiste en une réduction d'impôt de 12 à 21% étalée sur 6,9 ou 12 ans, pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf en contrepartie d'un engagement de location de 6 ans minimum dudit logement, moyennant un loyer qui respecte les plafonds de loyer et de ressources des locataires, soit à un niveau « intermédiaire » entre un loyer du parc social et un loyer du parc privé.

Afin de proposer sur son territoire des logements intermédiaires adaptés aux besoins des ménages et conserver une certaine attractivité auprès des investisseurs privés, la commune souhaite obtenir un agrément dérogatoire au dispositif d'investissement locatif.

Le bien-fondé d'une telle demande de dérogation pour la commune réside dans les éléments précisés ci-dessous ;

- La nécessité de poursuivre la diversification de l'offre de logements,
- Attirer les innovations immobilières et favoriser l'investissement locatif ( loyers plafonnés )
- Le vieillissement de la population, l'augmentation du maintien à domicile et l'éclatement



des structures familiales nécessitent de créer plus de logements de petite et moyenne taille,

- La hausse des prix fonciers et de l'immobilier, limitant l'accession à la propriété pour les jeunes ménages et ceux à revenus moyens, rend impératif l'accroissement de l'offre en logements locatifs intermédiaires pour leur offrir des alternatives dans leur parcours résidentiel,
- Enfin, dans le délicat contexte économique actuel, ce dispositif est une façon pour la commune d'affirmer sa volonté de soutenir l'activité dans les secteurs de la construction et des travaux publics. Cela étant, pour être éligible dans la zone B2, il convient d'obtenir un agrément dérogatoire auprès de la Préfecture de Région.

La CAGB ayant compétence en matière de Plan Local de l'Habitat, elle sera également amenée à se prononcer.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés

- VALIDE le principe d'adhésion de la commune de Beure au dispositif d'aide à l'investissement locatif, loi PINEL,
- SOLLICITE auprès de M. le Préfet de la Région Bourgogne/ Franche Comté l'agrément dérogatoire au dispositif d'aide à l'investissement locatif,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cet agrément pour la commune de Beure,
- Une ampliation de la présente sera transmise à M. le Président de la CAGB.

#### **Eclairage public RD 683 – Dél n°4/ 2016**

Après avoir écouté les explications de M. Philippe CHANEY, Maire, précisant que :

la prestation relative au contrôle et à l'entretien des poteaux et bouches incendie publics incluse dans le contrat d'affermage arrivant à échéance le 30 septembre 2015 n'a pas été reconduite dans le nouveau contrat d'affermage.

La compétence « Incendie » étant du

ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la Commune.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liées au nombre important des équipements de l'ensemble des communes (de l'ordre de 1 200), il est souhaitable que les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, prennent la décision de mettre en place un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'article 8 du Code des Marchés Publics dont le SIEHL serait le coordonnateur,
- autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat avec le SIEHL.

#### **Eclairage Public RD 683 – demande de subvention au SYDED – Dél n°5 / 2016**

Après avoir entendu les explications de M Michel PIDANCET, adjoint, concernant l'accord passé avec le Conseil Général pour la prise en charge par la commune de Beure de l'éclairage public route de Lyon, du rond point de l'escale en direction de Besançon ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- S'engage à réaliser et financer des travaux des travaux de mise aux normes de l'éclairage public et du changement des luminaires en type Led

- Précise que le montant s'élève à 5482.50€ H.T.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres 3108.58€ H.T.  
Subvention SYDED 2373.92€ H.T

- Sollicite l'aide financière du SYDED,

- Demande l'autorisation de com-

mencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### **Désignation à l'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la rue de Besançon – Dél n°6 / 2016**

Après avoir entendu les explications de M Michel PIDANCET, adjoint, indiquant que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 141 et des rues de la République, du Four, des Bailly, un appel d'offre a eu lieu le 12 février 2016 dont l'ouverture des plis du 14 mars 2016 a donné les résultats suivants :

12 demandes de dossier  
4 réponses pour le vendredi 11 mars à 11H30  
1 réponse arrivée hors délai

Les offres ont été jugées selon les critères suivants:

1 conditions financières 30%  
2 valeur technique 70 %

Il en résulte pour les entreprises concernées l'attribution d'une note

BEREST 55/100

LE BUREAU DU PAYSAGE 85/100

TERRI(INGENIRIE)TOIRES  
70/100

AU DELA DU FLEUVE 80/100

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide de suivre la décision de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise LE BUREAU DU PAYSAGE BP 162 MONTBELIARD pour un montant de 13250.00€ H.T. soit 15900.00€ TTC.

#### **Demande de subvention au Conseil Général – Dél n°7 / 2016**

Après avoir entendu les explications de M Michel PIDANCET, adjoint, concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection et l'aménagement de la traversée de la commune de Beure ( RD 141, rue de la République, rue du Four, rue des Bailly ) ;



le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- D'approuver la mission confiée et les termes du cahier des charges conclu entre le titulaire du marché et la collectivité,

- De se faire assister dans l'élaboration de son projet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont le montant s'élève à 13250.00€ H.T.

- De solliciter l'aide financière du Département,

De réaliser dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

- De convier le Département et/ou ses structures relais lors des réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de le contacter préalablement pour fixer les dites réunions.

### **Location T3 du 3 rue de la République à M. GELIN – Dél n° 8 / 2016**

Après avoir entendu les explications de M Michel PIDANCET, adjoint,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide suite au départ de Mme CIPRIANI de louer à M GELIN Tommy à partir du 15 février 2016 le T3 1er étage du 3 rue de la République,

Le montant du loyer est de 490€

Le montant des charges est de 60€

Le dépôt de garantie est de 490€ soit un mois de loyer

La révision du loyer se fera au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

### **Location gara n°2– Dél n°9 / 2016**

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET, adjoint, lequel précise que M. et Mme PISTOLET ne louant plus le garage n°2 celui-ci est loué à Melle VIENNET Charlene à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016 et pour un loyer mensuel de 56.85€ réactualisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année,

le Conseil municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte la location du

garage n°2 selon les modalités précitées.

### **Adhésion au Marché à Groupement de Commandes de la CAGB – Dél n°10 / 2016**

Après avoir écouté les explications de Mme JARROT, Adjoint, précisant que :

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, le Grand Besançon s'est engagé dans une démarche de développement des groupements de commandes.

Certains groupements de commandes ont ainsi été identifiés comme présentant un intérêt pour les communes : en fonction du domaine, il peut s'agir de la sécurisation juridique des achats, de gains économiques dus à des économies d'échelles, ou de l'expertise administrative et technique du coordonnateur.

En outre, une quarantaine de groupements de commandes sont aujourd'hui constitués entre les entités CAGB, Ville de Besançon, CCAS de Besançon ainsi que les structures associées (syndicats et établissements publics de coopération culturelle).

Etant donné leur nombre relativement élevé, la gestion administrative des groupements de commandes se révèle conséquente pour l'ensemble des acteurs : à savoir de nombreuses délibérations par an, ayant pour objet la constitution ou le renouvellement des groupements.

Ce circuit décisionnel a également un impact sur les plannings des consultations.

Ainsi un dispositif innovant d'achat public a été proposé par le Grand Besançon, pour lequel la commune a donné son accord de principe.

Il s'agit d'une convention de groupement de commandes à caractère permanent, dont l'objectif est de fluidifier le processus des groupements de commandes.

Une délibération unique est nécessaire pour adhérer à cette convention cadre. Des avenants à cette convention seront à prendre uni-

quement en cas de modification de la liste des membres (nouvelle adhésion, retrait) et/ou de la liste des domaines d'achat concernés.

### **Les principales caractéristiques du groupement permanent sont les suivantes :**

Objet et périmètre : il s'agit d'une convention unique ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents (achats groupés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux) ;

Membres : les membres sont le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, l'EPCC Les 2 Scènes, la RAP La Rodia, l'ISBA, le SYBERT, le SMSCOT, le SMABLV, le SMPSE, le SM de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, le SM du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray, le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, et 52 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Durée : le groupement de commandes est constitué pour une durée indéterminée ; la convention prendra fin lors de l'extinction des besoins.

Coordonnateur du groupement : en fonction du domaine d'achat, le coordonnateur sera tantôt le Grand Besançon, tantôt la Ville de Besançon. Pour certains domaines, il n'est pas défini dans la convention et sera désigné ultérieurement par les membres des groupements de commandes concernés, en prenant notamment en compte la compétence exercée ainsi que le niveau d'expertise dans la famille d'achat.

### **Le fonctionnement du dispositif de groupement permanent est le suivant :**

L'adhésion au groupement n'engage pas les membres à participer à l'ensemble des procédures de marchés correspondant aux achats listés dans la convention.

En effet, un adhérent pourra ne pas avoir de besoin pour certains marchés. Autre possibilité, un adhérent peut juger plus pertinent de passer



une procédure séparée, notamment lorsque le projet impose des contraintes spécifiques.

Les membres seront sollicités en amont de chaque consultation, sur leur participation au groupement et sur la nature de leurs besoins le cas échéant.

L'engagement d'un membre dans une procédure de marché groupé signifie qu'il s'engage à commander les prestations exclusivement auprès du titulaire de ce marché et pendant toute la durée du marché.

La liste des membres étant désormais établie, chaque membre est invité à adhérer à la convention de groupement permanent. Cette dernière sera exécutoire fin mai 2016.

**Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés**

**approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent,**

**se prononce sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent,**

**autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent avec les membres désignés dans le projet de convention,**

**s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.**

**Approbation des Comptes de Gestion M14 LOGEMENTS M49 CCAS – Dél n°11 / 2016**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, adjoint aux finances indiquant qu'il a été vérifié que le comptable (Trésorier de Morre Roulans) a tenu compte de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures concernant les comptes de gestion précités,

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve donc à l'unanimité des présents et des représentés la

conformité entre les comptes de gestion dressés par le comptable et les comptes administratifs respectifs de 2015.

**Vote des Comptes Administratifs M14 LOGEMENTS M49 CCAS – Dél n°12 / 2016**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET adjoint chargé des finances concernant les comptes administratifs 2015 pour la M14, le budget logement, CCAS, et M49.

**M14 2015**

**Fonctionnement**

Recettes	806 384.93
Dépenses	646 462.93
Résultat de l'exercice	+ 159 922.00
Report 2014	+ 417 389.13

**Résultat de clôture 2015**

**+ 577 311.13**

**Investissement**

Recettes	233 172.47
Dépenses	145 331.25
Résultat de l'exercice	+ 87 841.22
Report 2014	- 169 769.97

**Résultat de clôture 2015**

**- 81 928.75**

**LOGEMENTS 2015**

**Fonctionnement**

Recettes	71 589.72
Dépenses	13 817.84
Résultat de l'exercice	+ 57 771.88
Report 2014	0.00

**Résultat de clôture 2015**

**+ 57 771.88**

**Investissement**

Recette	59 134.34
Dépenses	31 846.80
Résultat de l'exercice	+ 27 287.54
Report 2014	- 178 526.58

**Résultat de clôture 2015**

**- 151 239.04**

**CCAS 2015**

**Fonctionnement**

Recettes	7 880.62
Dépenses	7 465.47
Résultat de l'exercice	+ 415.15
Report 2014	+ 3 859.38

**Résultat de clôture 2015**

**+ 4 274.53**

**M49 2015**

**Exploitation**

Recettes	74 352.08
Dépenses	84 215.33
Résultat de l'exercice	- 9 863.25
Report 2014	+ 28 342.99

**Résultat de clôture 2015**

**+ 18 479.74**

**Investissement**

Recettes	37 560.92
Dépenses	21 143.54
Résultat de l'exercice	+ 16 417.38
Report 2014	+ 39 584.58

**Résultat de clôture 2015**

**+ 56 001.96**

En application de l'article L21 du CGCT Mr le Maire se retire de la séance au moment du vote. Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés les résultats des comptes administratifs précités.

**Affectation des Résultats – Dél n° 13 / 2016**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, adjoint chargé des finances en référence à la délibération concernant le vote des comptes administratifs en M14 LOGEMENTS M49 et CCAS il y a lieu d'affecter au BP 2016 les résultats suivants.

**Affectation de résultats 2015 sur budgets 2016 ( montants en €uro)**

**M14 - Investissement**

Résultat de clôture 2015	- 81 928.75
Affectation en report d'investissement au DOO1	81 928.75
Restes à réaliser recettes	+ 21 250.00
Restes à réaliser dépenses...	- 21 215.00

Soit un besoins de financement de : 81 893.75

**M14 – Fonctionnement**

Résultat de clôture 2015 :	+ 577 311.13
Affectation au R1068 ...	81 893.75



Affectation en report de fonctionnement au R 002

495 417.38

#### **Logement – Investissement**

Résultat de clôture 2015 :

- 151 239.04

Affectation en report d'investissement au DO01

151 239.04

Restes à réaliser recettes .:

+ 1 900.00

Restes à réaliser dépenses

- 21 900.00

Soit un besoins de financement

171 239.04

#### **Logement – Fonctionnement**

Résultat de clôture 2015 ...

+ 57 771.88

Affectation au R 1068

57 771.88

**Soit un déficit global de  
113 467.16**

#### **CCAS – Fonctionnement**

Résultat de clôture 2015 :

+ 4 274.53

Affectation en report de fonctionnement au R002 de :

. 4 274.53

#### **M49 - Investissement**

Résultat de clôture 2015 :

+ 56 001.96

Affectation en report d'investissement au R001

56 001.96

Restes à réaliser recettes :.....

+ 0.00

Restes à réaliser dépenses

- 10 000.00

Soit un excédent de financement

46 001.96

#### **M49 – Exploitation**

Résultat de clôture de clôture 2015 :

+ 18 479.74

Affectation en report d'exploitation au R002 de :

18 479.74

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents et des représentés l'affectation sur les budgets respectifs 2016.

#### **Restes à réaliser – Dél n° 14 / 2016**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, adjoint chargé des finances indiquant que certains des crédits ouverts en investissement en 2015 n'ont pas été réalisés et seront donc repris en restes à réaliser sur l'exercice 2016.

Ils comprennent :

#### **BUDGET COMMUNAL - M14 – DÉPENSES**

- Article 165 chapitre 16

1 250.00 €

Dépôt et cautionnement reçu.

- Article 2033 chapitre 20

2 500.00€

Frais d'insertion.

- Article 21318 chapitre 21

4 000.00 €

Autres bâtiments publics

- Article 2132 chapitre 21

1 600.00 €

Immeubles de rapport- Poste.

- Article 2138 chapitre 21

3 000.00 €

Autres constructions

- Article 2158 chapitre 21

500.00 €

Autres matériels et outillages

- Article 2183 chapitre 21

2 000.00 €

Matériel de bureau et informatique.

- Article 2184 chapitre 21

1 000.00 €

Mobilier

- Article 2313 chapitre 23

5 365.00 €

Restructuration mairie, création crèche et restaurant

#### **TOTAL DES REPORTS BUDGET 2015 SUR BUDGET 2016**

**EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 21 215.00 €**

#### **BUDGET COMMUNAL - M14 – RECETTES**

- Article 10222 chapitre 10

20 000.00 €

FCTVA

- Article 165 chapitre 21

1 250.00 €

Dépôts et cautionnements reversés

#### **TOTAL DES REPORTS BUDGET 2015 SUR BUDGET 2016**

**EN RECETTES D'INVESTISSEMENT : 21 250.00 €**

#### **BUDGET LOGEMENT - M14 - DEPENSES.**

- Article 2313 chapitre 23

20 000.00 €

Construction logement

- Article 165 chapitre 16 ...

1 900.00 €

Dépôts et cautionnements.

#### **TOTAL DES REPORTS BUDGET 2015 SUR BUDGET 2016**

**EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 21 900.00 €**

#### **BUDGET LOGEMENT - M14 - RECETTES.**

- Article 165 chapitre 21

1 900.00 €

Dépôts et cautionnements

#### **TOTAL DES REPORTS BUDGET 2015 SUR BUDGET 2016**

**EN RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 900.00 €**

#### **BUDGET D'ASSAINISSEMENT - M49 - DÉPENSES**

- Article 2315 chapitre 23

10 000.00 €

Travaux assainissement

#### **DES REPORTS BUDGET 2015 SUR BUDGET 2016**

**EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 000.00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents et des représentés les restes à réaliser en dépenses et en recettes lesquels sont reconduits sur les budgets respectifs 2015.

#### **Taxe sur la publicité – Dél n° 15 / 2016**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, adjoint chargé des finances indiquant que la commune doit prendre une délibération pour actualiser le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément à l'article L 2333-9 du code générale des collectivités territoriales ;



le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide de fixer ce tarif à 15.40€ le m<sup>2</sup> ce qui est le tarif maximum applicable pour les communes de moins de 50 000 habitants.

### **Divers ne donnant pas lieu à délibération**

**Cedric CLERVAUX** souligne le bon déroulement des manifestations de Pâques avec la chasse aux œufs et près de 40 enfants présents. La prochaine manifestation aura lieu le 15 mai avec la transhumance des chèvres.

Il présente la nouvelle équipe du comité des fêtes.

M. Philippe CHANEY remercie l'ancienne et la nouvelle équipe.

**Fabrice ARENA** annonce la sortie du Beure mag à la fin du mois.

Le site de Beure est consulté environ 50 fois par mois-jours

**Michel PIDANCET** rappelle que le

trail des forts se déroulera le 8 mai et précise qu'il manque des bénévoles pour la circulation. Toute personne intéressée est priée de se manifester.

**Frédéric PROST** explique que le conseil de classe s'est bien déroulé.

Il remarque que l'ilot de direction Avanne vers la Villa St Charles est couché et doit être redressé.

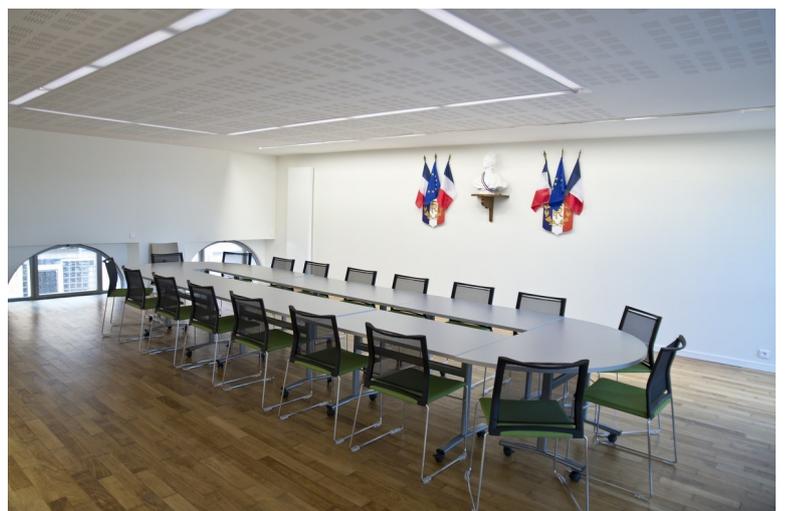
**Gaelle PELLETIER** constate que la bibliothèque tourne bien et signale l'arrivée de nouveaux adhérents.

**Fabrice ARENA** déplore que les jeunes conducteurs circulent trop vite rue de la République. Il souligne le problème des motos qui remontent à contre sens la même rue.

Séance levée à 20H23

### **Liste des délibérations et sujet abordés**

- 1 Mise en place d'un PPA
- 2 Montant RODP réseaux publics exploités par GRDF
- 3 Dispositif PINEL
- 4 Contrôle et entretien des poteaux et bouches incendie publics
- 5 Eclairage public RD 183 / subvention SYDED
- 6 Désignation à l'A.M.O. pour aménagement rue de Besançon
- 7 Demande de subvention au Conseil Général / traversée de Beure
- 8 Location T3 GELIN
- 9 Garage 2 VIENNET Charlène
- 10 Groupement de commande permanent
- 11 Approbation comptes de gestion
- 12 Vote des comptes administratifs
- 13 Affectation des résultats
- 14 Restes à réaliser
- 15 Taxe publicité



## Comptes rendus

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 06 avril 2016

**Etaient présents :** M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mmes Agnès FANDELET, Chantal JARROT, M. Fabrice ARENA, Adjoint

Mmes Lily BAILLY, Valérie DONAT, Gaelle PELLETIER, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI (partie à 19H32), M. Frédéric PROST.

**Etaient absents :** Henri LEBORGNE ayant donné procuration à Michel PIDANCET, Cédric CLERVAUX ayant donné procuration à Valérie DONAT, Stéphanie KHOURI (partie à 19H32) ayant donné procuration à Chantal JARROT.

Madame Gaelle PELLETIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR****Taux d'imposition 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières – Dél n°16/ 2016**

Après avoir entendu les explications de M Philippe CHANEY, Maire, et sur proposition de ladite commission qui décide d'augmenter pour 2016 les taux d'imposition retenus en 2015 à savoir :

La taxe d'habitation passe de 4.48% à 4.92 %

La taxe foncière bâtie passe de 8.66% à 9.52 %

La taxe foncière non bâtie reste à 29.80 % soit le même taux qu'en 2015

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition pour les taux d'imposition 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

**Vote des budgets primitifs 2016 M14 Logements M49 CCAS – Dél n°17/ 2016**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint des finances et sur proposition de ladite commission, le conseil municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés approuve l'élaboration des budgets primitifs 2016 M14, CCAS, Logements, et Assainissement, établis de la façon suivante :

**M14 FONCTIONNEMENT :**

Dépenses réelles	692 411.47 €
Virement à la section d'investissement	362 380.16 €
Opération d'ordre	1 700.00 €
Dépenses cumulées	1 056 491.63 €
Recettes réelles de fonctionnement	788 831.00 €
Ro02 résultat reporté 2015	495 417.38 €
Recettes cumulées	1 284 248.38 €

**M14 INVESTISSEMENT**

Dépenses réelles	470 775.16 €
Opération d'ordre	60 250.00 €
Restes à réaliser 2015	21 215.00 €
Do01 résultat reporté 2015	81 928.75 €
Dépenses cumulées	634 168.91 €

Recettes réelles	188 588.75 €
Virement de la section de fonctionnement	362 380.16 €
Opération d'ordre	61 950.00 €
Restes à réaliser 2015	21 250.00 €
Recettes cumulées	634 168.91 €

**LOGEMENTS FONCTIONNEMENT**

Dépenses réelles	14 103.00 €
Virement à la section d'investissement	55 897.00 €
Dépenses Totales	70 000.00 €
Recettes réelles de fonctionnement	70 000.00 €
Recettes Totales	70 000.00 €

**LOGEMENTS INVESTISSEMENT**

Dépenses réelles	33 555.00 €
Restes à réaliser 2015	21 900.00 €
Do01 solde investissement 2015	151 239.04 €
Dépenses cumulées	206 694.04 €
Recettes réelles	148 897.04 €
Restes à réaliser 2015	1 900.00 €
Virement de la section de fonctionnement	55 897.00 €
Recettes cumulées	206 694.04 €

**M49 EXPLOITATION**

Dépenses réelles	52 078.00 €
Opération d'ordre	37 000.00 €
Dépenses cumulées	89 078.00 €
Recettes réelles	59 478.00 €
Opérations d'ordre	18 110.00 €
Ro02 résultat reportée 2015	18 479.74 €
Recettes cumulées	96 067.74 €

**M49 INVESTISSEMENT**

Dépenses réelles	25 000.00€
Opérations d'ordre	23 944.00 €
Restes à réaliser 2015	10 000.00 €
Dépenses cumulées	58 944.00 €
Recettes réelles	5 834.00 €
Opérations d'ordre	42 834.00 €
Restes à réaliser 2015	0.00 €
RO01 résultat reporté 2015	56 001.96 €
Recettes cumulées	104 669.96 €

**CCAS FONCTIONNEMENT**

Dépenses réelles	10 508.00 €
Dépenses totales	10 508.00 €
Recettes réelles	6 233.47 €
RO02 reporté 2015	4 274.53 €
Recettes cumulées	10 508.00 €

**Subvention 2016 aux associations – Dél n°3/2016**

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, adjoint, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et des représentés d'attribuer aux associations désignées ci-dessous les subventions suivantes (Cédric CLERVAUX président du Comité des fêtes ne prend pas part au vote ) avec une augmentation de 2% par rapport à 2015.

Anciens combattants	316 €
AS BEURE	1107 €
Twirling	1107 €
Ligue contre le cancer	130 €
Comité des fêtes Beure	1465 €
Doubs Libération US	297 €
Les castors juniors	204 €
Les copains d'abord	688 €
Lyre viticole	703 €
Musée Lucien Roy	908 €
Pétanque club	237 €
Prévention routière	108 €

Soit : 7270 €

Ce montant sera imputé à l'article 6574.

**Location T2 n°201 à M. LAMBERT – Dél n°4/2016**

Après avoir entendu les explications de M Michel PIDANCET adjoint aux bâtiments,

le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide suite au départ de Mme BALON de louer à M. Daniel LAMBERT à partir du 15 avril 2016 le T2 n°201 au 45 rue de Besançon.

Le montant du loyer est de 351.05€

Le montant des charges est de 115.00€

Le dépôt de garantie est de 351.05€ soit un mois de loyer

La révision du loyer se fera au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Divers ne donnant pas lieu à délibération**

**Fabrice ARENA** précise qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 tous les Beurots pourront profiter du 100% fibre.

**Philippe CHANEY** confirme que le projet Intermarché est toujours à l'ordre du jour et explique qu'il faut trouver le bon aménagement, étudier l'accessibilité avec la voirie. La commune serait le maître d'œuvre.

Séance levée à 20H05

**Liste des délibérations et sujet abordés**

1 - 16	Taux d'imposition 2016
2 - 17	Vote des budgets primitifs
3 - 18	Subvention 2016 aux associations
4 - 19	Location T2 LAMBERT
5	Fibre pour Beure
6	Le projet Intermarché

## «La Commune recrute un instituteur »

Entre les Maire et Conseillers Municipaux de la Commune de BEURE agissant au nom de la Commune de BEURE, d'une part et le sieur BRIDE Jean Silvestre, instituteur primaire Breveté du second degré, d'autre part a été faite la convention suivante :

Article premier : Ledit BRIDE s'engage à remplir les fonctions d'instituteur primaire dans la Commune de BEURE. Les leçons qu'il devra donner seront : la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et l'instruction religieuse. Il suivra dans les leçons la méthode d'enseignement qui lui sera désignée.

Article 2 : Le sieur BRIDE obligé à faire la classe toute l'année à l'exception d'un mois de vacances pendant les vendanges et d'une huitaine de jours pendant les fêtes de Pâques et de l'après-midi des jeudis.

En hiver : les classes du matin commenceront à huit heures pour finir à onze heures et celles du soir dureront de une à cinq heures.

En été : l'école se tiendra le matin de sept à onze heures et le soir d'une heure et demi à cinq heures.

Article 3 : Il est interdit à l'instituteur de tenir chez lui des enfants étrangers à la Commune et de leur donner des leçons pendant le semestre scolaire.

Article 4 : Le sieur BRIDE s'engage de plus à remplir les fonctions de sonneur, chantre et sacristain dans la paroisse de BEURE. Il donnera les coups du matin, du midi et du soir, ceux des offices au jour du dimanche et des fêtes aux heures qui lui seront postérieurement indiquées. Il sonnera pareillement les messes de chaque jour de la semaine et autres offices religieux qui pourront se présenter. Il

assistera Monsieur le Curé dans le port du sacrement et dans les autres fonctions ecclésiastiques où la présence d'un clerc est nécessaire. Il l'aidera enfin à maintenir la propreté dans l'église de concert avec Messieurs les marguilliers toutes les fois qu'il en sera requis.

Article 5 : L'instituteur BRIDE sera encore chargé de remonter exactement tous les jours l'horloge paroissiale. De « tenir la main » à ce qu'elle marche régulièrement sans que les dépenses à cet effet du reste lui soient imputables.

Article 6 : En récompense des services d'instituteur et autres énoncés ci-dessus auxquels s'engage ledit sieur BRIDE, il lui sera payé par la Commune de BEURE la somme annuelle de deux cent trente francs en deux paiements égaux.

Article 7 : Le même instituteur percevra les mois d'école dans la proportion suivante : jusqu'à l'âge de cinq ans, ceux qui n'écrivent pas : trente centimes.

ceux qui écrivent : quarante centimes.

ceux qui calculent : cinquante centimes.

Article 8 : La présente convention est faite pour l'espace d'un an avec faculté de continuation si les parties sont réciproquement contentes. De plus, le sieur BRIDE est chargé de se pourvoir pour obtenir les formulaires indispensables à la présente convention.

Fait à BEURE, le 08 juillet 1833, le sieur BRIDE commencera ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre de la présente année à pareille époque de l'an 1834.



## Qualité de l'eau

### Unité de Gestion et d'Exploitation S HAUTE LOUE

## synthèse 2015 / UDI HAUTE LOUE BAS SERVICE

### CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	SDGE
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au bioxyde de chlore
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	30182

### QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2015

Nombre total d'analyses réalisées en 2015 et représentatives de l'eau distribuée	61
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	2

### EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2013	2014	2015
% d'analyses non conformes	2%	0%	0%

### SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2015

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	61	0	0,01	0,10
Bioxyde	mg/l		60	6	0,14	0,40
Chlorites	mg/l	0,2	6	6	0,33	0,44
Trihalométhanes	µg/l	100	6	0	0,00	0,0

### LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2015

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	8	0	6,0	7,6
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	5			
		0,5 µg/l total pesticides	5	0	0,01	0,03
HAP	µg/l	0,1 µg/l	3	0	0,00	0,00

### REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2015

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	61	0	7,7	8,1
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	61	0	486	617
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	6	eau proche de l'équilibre	24,7	26,5
Turbidité	NFU	2	61	0	0,1	0,7
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	61	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	6	0	0,7	1,07
Aluminium	µg/l	200	3	0	0,0	0
Fer	µg/l	200	6	0	0,0	0
Manganèse	µg/l	50	5	0	0,0	0



ARS  
Agence Régionale de Santé  
Franche-Comté

## Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

## Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

## Qualité 2015 de l'eau sur l'unité de distribution :

### HAUTE LOUE BAS SERVICE

Maître d'Ouvrage : S HAUTE LOUE

Exploitant : SDGE

L'eau provient de la source karstique de La Tuffière située sur la commune de Lods et de 7 puits qui captent la nappe alluviale de la Loue (2 à Lods et 5 à Montgesoye). L'eau est ensuite désinfectée au bioxyde de chlore avant d'être distribuée.

#### Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.  
Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 61

Nombre d'analyses non conformes : 0

#### Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.  
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 61

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée : 0,67

#### Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.  
Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 8

Nombre d'analyses non conformes : 0

concentration moyenne : 6,0

concentration maximale : 7,8

#### Dureté

La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource.  
Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 6

Valeur moyenne mesurée : 24,7

Valeur maximale mesurée : 26,5

#### Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.  
Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 5

Nombre d'analyses non conformes : 0

concentration moyenne : 0,01

concentration maximale : 0,03

#### Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

concentration moyenne :

concentration maximale :

## CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2015 :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en chlorites, élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une trace de pesticides en très faible quantité et restée en dessous des limites de qualité

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

2016

## Etude en cours...



Actuellement la commission « **Voirie et Réseaux** » élargie travaille sur la réfection et l'aménagement de la traversée de la commune. Plus particulièrement autour de la rue de Besançon et de la République.

Dans cette démarche d'étude, la commission est assistée par l'entreprise « Le bureau du paysage » afin de développer plusieurs scénarii d'aménagement. A la réflexion sont aussi associés, le service des transports Ginko, le Cyber, et les services du département.

L'étude se déroulera en plusieurs phases :

- **Phase 1 : Etat des besoins.**

- **Phase 2 : Diagnostic** comprenant une lecture globale du périmètre et un état des lieux du fonctionnement et des relations entretenues par les différents espaces entre eux et avec leur environnement :

- Structure urbaine et emboîtement du maillage villageois, état environnemental et paysager, relations avec les espaces naturels et paysagers voisins,
- Analyse des circulations en place (auto, transport scolaire, piétons, vélos),
- Typologie des axes de circulation selon les modes,
- Stationnements,
- Gestion des réseaux (humides et secs),
- Fonctionnement des différents équipements,

- Usages et attentes des utilisateurs et riverains de l'espace,
- Validation du périmètre d'intervention et diagnostic affiné du périmètre.

**Phase 3 :** Présentation et analyses des différents scénarii en faisant apparaître les avantages et inconvénients de chaque scénario. Une première approche financière donnera aussi une idée du coût pour chacun d'eux.

**Phase 4 :** Chiffrage du scénario qui pourrait être retenu parmi les différentes propositions.



2016

## Eclairage public...



La commune de Beure souhaite lutter contre le réchauffement climatique. Pour cela, elle s'associe au Plan Climat Energie Territorial voté en février 2012 par le Grand Besançon. Des réflexions sont en cours dans les bâtiments, qui représentent 77 % de la consommation énergétique du patrimoine communal.

21 % sont dus à l'éclairage public. C'est pourquoi une réflexion sur l'extinction partielle de l'éclairage public est menée.

### Quand éteindre ?

Quelques heures au milieu de la nuit, lorsque la plupart des habitants dorment.

### Qu'en est-il de l'économie ?

Selon le mode d'extinction choisi, l'économie d'énergie attendue est de 30 à 50 % de la consommation actuelle dédiée à l'éclairage public, entre 3 500 et 5 000 € par an.

### Qu'en est-il de la sécurité ?

La gendarmerie exerce une veille statistique sur les communes qui ont mis en place l'extinction. Jusqu'alors, il n'y a aucune augmentation du nombre de méfaits.

La majorité des cambriolages a lieu l'après-midi. Dans le noir, un cambrioleur ne peut agir

que s'il est équipé d'une lampe. Ce faisceau de lumière se repère mieux dans la nuit que dans un milieu déjà éclairé.

### Qu'en est-il de la pollution lumineuse ?

La plupart d'entre nous ont toujours connu l'éclairage public mais qu'en est-il à l'origine ? Naturellement, la vie aime le noir. Nos organismes fonctionnent selon un biorythme nécessitant une période sans lumière, difficile à obtenir de nos jours. A l'inverse des hommes, les oiseaux, les insectes, les amphibiens, et d'une manière générale le monde vivant ne peut se mettre à l'abri de la lumière : l'éclairage nocturne les dérange !

### Beure la tête dans les étoiles !

Redécouvrons le noir, les étoiles et le clair de lune ! L'extinction permettrait aussi de mieux voir les étoiles.

### Et les nouvelles technologies ?

Un diagnostic de l'éclairage public de la commune a été réalisé. Objectif : faire l'état des lieux de l'existant et adapter au mieux le matériel pour diminuer les consommations. Mais il faut noter que, pour réaliser les économies les plus conséquentes, le mieux reste de ne pas éclairer.

La décision sera prise, après délibération, lors du prochain Conseil Municipal.



1,2,3 lisez...



Encore une belle année écoulée grâce à notre équipe de bénévoles : avec une sortie par mois pour chaque classe, des animations et ateliers bricolages, un nouvel aménagement mais aussi toujours des nouveautés, des conseils et bien sûr le sourire !

Pour cet été, votre bibliothèque ouvre ses portes tous **les mercredis** du mois de **Juillet** de **16h30 à 17h30**. Vous pourrez y trouver les dernières nouveautés et les emprun-

ter pour vos vacances :

-Romans : Signol , Musso , Levy , Bussi, Foenkinos...

-Ados : la nouvelle série U4, Eragon ...

- Enfants : Ariol, Anatole, des comptines avec CD...

Mais aussi beaucoup de Bandes dessinées adultes, enfants et mangas.

Nous vous rappelons qu'un atelier d'été est prévu le mercredi 6 Juillet à 15h pour les petits et à 16h pour les plus grands dès 6 ans.

Merci à tous nos adhérents pour leur fidélité et leur bonne humeur, cette année nous sommes passés de 81 inscrits à 123 , une belle réussite pour notre équipe et une belle motivation pour vous proposer toujours plus !

Toute l'équipe vous souhaite de BONNES VACANCES !



*Retour sur les vacances d'avril...*

Un beau succès pour cette sortie qui a emmené vingt jeunes Beurots sur les pistes de Karting et de Bowling ce mercredi 20 avril.

C'est le sourire aux lèvres qu'ils ont participé à des mini-tournois par équipes de 4 ou 6. La compétition fût rude...Une mention spéciale pour Théo dont le chrono en Kart flirt avec les meilleurs temps !!

*[ Admirez aussi Valérie  
qui organise les groupes*



ADSL	EMOTICONE
ANTIVIRUS	ETOILE
ARNAQUE	FIBRE
AROBASE	FORUM
AVATAR	FRAUDE
BANDEAU	GOOGLE
BONUS	HACKER
CERTIFICAT	INTRANET
COMMUN	LOGICIEL
CONNEXION	MODEM
COOKIE	NUMERIQUE
COURRIEL	OCTET
ECRAN	PAREFEU
EMAIL	PIRATE
PIXEL	
PLUGIN	
PODCAST	
PORTABLE	
PRESSE	
RESEAU	
SMILEY	
SPAM	
SURFER	
TCHAT	
VEILLE	
WEBMASTER	
WIFI	



Soirée des TAP : "Le tour du monde de la chanson française".  
*Retour en images*





Le centre de loisirs ouvrira ses portes

- ◆ du mercredi 6 juillet au vendredi 22 juillet sur le thème « des jeux olympiques »
- ◆ du lundi 22 août au mercredi 31 août sur le thème « les animaux et la nature ».

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter Aurore directrice des Francas



## [ Castors Juniors ]

Les **Castors Juniors** c'est une association de parents d'élèves qui organise des actions afin d'apporter un soutien financier aux différents projets scolaires.

Ainsi courant 2015/2016 la vente de sapins, le marché de Noël, la soirée Magie, la vente de plants de fleurs et légumes ont permis de financer en partie spectacles, cycle de lutte et sorties de classes pour l'ensemble des écoliers Beurots.

Hormis l'aspect financier c'est la convivialité qui prime au sein de cette association qui clôturera l'année scolaire par **un apéritif convivial** dans la cour de l'école **le 25 juin 2016**.

Un grand merci aux membres pour leur implication généreuse et à vous tous qui participez régulièrement à nos actions.



## [ BEURE TWIRL' ]

Le samedi 28 et dimanche 29 mai a eu lieu la finale du championnat de France N2 de twirling à Agen.

Notre club était représentée par **Maire Cindy** en catégorie solo seniors

elle termine **CHAMPIONNE DE FRANCE**

Nous tenons à la féliciter et nous lui souhaitons bonne chance pour le N1

Le prochain gala se déroulera le dimanche 19 juin à 14h30 au gymnase saint famille et un loto le 8 juillet à 20h salle polyvalente



**[BEURE PETANQUE CLUB ]****Ils sont champions départementaux de pétanque.**

Pour la troisième année consécutive, le BEURE PETANQUE CLUB s'est distingué aux championnats départementaux, dans les catégories jeunes.

Cette fois, ce sont les 2 cousins GERDY Quentin et KOELLER Arnaud qui se sont illustrés. Ils ont remporté ensemble le titre de Champion Départemental de doublettes juniors disputé le 23 avril à Hérimoncourt. Auréolés d'un tel succès, beaucoup se seraient contentés d'une telle performance. Non contents de ça, ils ont insisté et sur leur dynamique ils sont allés à Vercel affronter les meilleures triplètes juniors. Associés à Monnier Lilian de Pontarlier, ils ont remporté l'épreuve en battant brillamment en finale une équipe redoutable du Haut-Doubs. Ils sont donc également Champions Départementaux en triplètes juniors.

Pour couronner le tout, le 22 mai au stade de Rosemont à Besançon, en catégorie cadet, KOELLER Arnaud s'est imposé aux championnats départementaux de Tête à tête. Il a acquis le titre de Champion Départemental de haute lutte après avoir éliminé son copain de club Breton Lilian en demi-finale puis Anthony, un Bisontin en finale. Que d'exploits en peu de temps!

Il faut dire que le club possède toute une pépinière de jeunes, appliqués, motivés, combattifs et performants.

Avec Monnier Lilian de Pontarlier, Koeller Arnaud et Gerdy Quentin iront, catégorie juniors, les 20 et

21 août à Vichy aux Championnats de France de triplètes jeunes, pour lesquels ils se sont brillamment qualifiés.

Le Club les félicite pour leurs exploits et leur souhaite bonne chance pour la suite!



*Bravo !*

## [Les Copains d'Abord]

Nous avons à déplorer, depuis le début de l'année, le décès de quatre des nôtres très assidus à nos différentes activités : Angèle BALLAY en janvier, Joseph LODENS en mars, Arlette GUYENET en avril et Berthe BALANCHE en mai. A leur famille, nous adressons nos sincères et cordiales condoléances.

Le premier trimestre de l'année 2016 est bientôt terminé, que le temps passe vite. Nous pouvons déjà faire un petit bilan de ces premiers mois.

Comme chaque fin de mois de janvier, l'assemblée générale a réuni cette année 116 participants. La galette des rois a terminé cette assemblée par le couronnement de Monique CHIAPPINELLI et Vincent TOSCANO.

Du 13 au 18 février, plus de 80 d'entre nous ont passé quelques jours dans le midi, pour assister à la fête des citrons à MENTON et au carnaval de NICE. Six jours, hauts en couleur.



Notre journée du 17 mars, dégustation des grenouilles à MONTFORT, a fait se rencontrer 120 adhérents. Un bon moment de convivialité.

Et du 26 au 3 juillet 2016 ce sera une semaine en VENDÉE pour visiter ce coin de FRANCE, avec en prime, une journée au PUY DU FOU. Et là c'est complet, nous serons 67 participants.

Les 13 et 14 juillet 2016, nous comptons sur vous tous, pour participer à la fête de la commune de BEURE où vous pourrez déguster nos fameux

escargots de bourgogne. Venez nombreux.

Attention, la sortie d'octobre sera le 13 octobre 2016 et non le 6 octobre comme annoncé dans le calendrier des activités du club. Réservez cette journée, nous visiterons ce jour-là, le FORT DES ROUSSES. Vous recevrez les informations en temps voulu.

Bien cordialement à tous.

Georges LOUISON

# [Les Copains d'Abord]

A MENTON ET A NICE.  
Du 13 au 18 février 2016



## La Choralyre sur les pas d'Alex

[MUSIQUE]

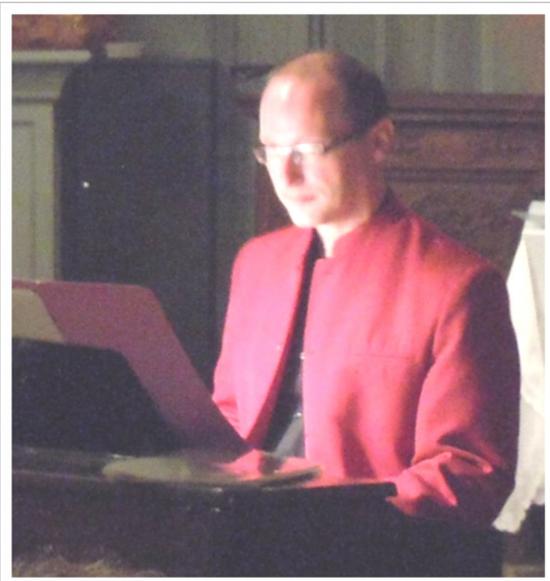
Dimanche 22 mai à l'église de Quingey et samedi 28 mai à l'église de Beure, la Choralyre donnait son concert de printemps.

Sous la direction de Kryshia Vanttyghem, la Choralyre a interprété des grands morceaux classiques : la sarabande d'Haendel, la marche pour la cérémonie des Turcs de Lully ou le choral de Bach : "Erkenne mich, mein Hüter", mais également des chants Renaissance ou médiévaux tels que Popule meus de Victoria, une jeune fillette de Char-davoine ou une balade populaire intitulée Danse de la Reine d'Avril.



Parmi les membres de la chorale, un musicien génial : Alexandre Orecchioni.

Auteur, compositeur, pianiste, flûtiste, choriste, Alex a proposé au public un large panel de ses œuvres : des chants polyphoniques, des morceaux pour piano, des duos ou solos accompagnés au piano, des arrangements d'œuvres célèbres, etc. dans des registres sacré et profane.



[Alexandre Orecchioni]

[Damaris Marino et Kryshia Vanttyghem]



La Choralyre a bien sûr interprété des œuvres d'Alex comme le canon "Le joli mois de mai" ou un Alléluia intitulé "Fidelis Dominus".

Une choriste soprano, Francine Dortel, a donné le rythme de quelques chants au moyen de tambour et tambourin.

Et les solistes : Damaris Marino, soprano, et Kryshia Vanttyghem, mezzo-soprano, ont enchanté l'auditoire en interprétant des œuvres d'Alex ou le célèbre "Ave Maria" de Gounod.

De la belle musique présentée, de façon quelque peu déjantée, par le président Michel Baud.

En résumé, les concerts ont été de riches moments musicaux qui ont fait oublier au public ses soucis quotidiens et lui ont fait passer un agréable moment.

Les prochains rendez-vous de la Choralyre :

- jeudi 14 juillet : animation du stand ballons/fléchettes
- samedi 19 novembre : repas dansant de Sainte Cécile à la Belle Epoque
- dimanche 27 novembre à 17h00 à l'église de Beure : concert de fin d'année

Si le chant choral vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Michel Baud au 03 81 41 07 39 ou à l'adresse suivante : [baud.michel25@yahoo.fr](mailto:baud.michel25@yahoo.fr).

Les répétitions se font le mercredi de 18h00 à 20h00 (hors vacances d'été) à la salle de musique Jules Oudet, rue de la Cascade à Beure.

L'hiver est toujours une période relativement calme pour le musée, cependant nous nous sommes régulièrement réunis le mardi matin pour étayer nos projets qui sont ambitieux puisque nous voudrions aménager le Musée. Comme d'habitude le premier temps fort a été l'assemblée générale.

## LE POINT SUR NOS ACTIVITES

### Les activités traditionnelles

L'assemblée générale du 10 mars s'est réunie salle H. Bertrand et a permis de faire le point sur l'année écoulée, certains aspects ont été précisés dans le bulletin de décembre, je n'y reviens pas.

Le Comité comprend deux nouveaux membres très actifs : messieurs Fonta et Poichot qui viennent régulièrement le mardi matin.

Les finances sont saines et vont nous permettre d'acquérir de nouvelles vitrines plus accessibles à notre jeune public, des rayonnages pour réaliser la bibliothèque et équiper un vrai bureau pour travailler.

Notre seule déception : nous avons touché nettement moins de monde en 2015 qu'en 2014 : pas de Parcours de la Mémoire non reconduit par la Ligue de l'Enseignement, ni d'exposition.

Par contre en 2016, nous avons un certain nombre de projets et eu déjà bon nombre de visites..

La choucroute du 28 février animée par l'orchestre « Les Copains d'abord » a réuni plus d'une centaine de fidèles grâce au dévouement de Mme et M. Hayotte et ceux qui leur ont prêté main forte. Les danseurs se sont bien amusés sur la piste.

Nous avons participé à plusieurs rencontres touristiques afin de nous faire connaître, il s'agit de bourses d'échange d'informations touristiques entre partenaires locaux, organisées par les Offices du Tourisme, celui d'Ornans pour la rencontre à Cléron(23 mars) dans le cadre de notre participation à la Fédération des musées au Pays de Courbet et celui de Doubs-Tourisme aux Fontenelles (vers Maîche)le 26 avril.

La Fédération des Musées au Pays de Courbet compte depuis cette année un nouveau membre : le sentier karstique de Merey sous Montrond où a eu lieu l'assemblée générale le 8 mars. Nous étions présents. Une dizaine de musées sont regroupés dans cette fédération. Ce nouveau site ne correspond pas à un musée, c'est un site géologique significatif de notre région calcaire, d'un très grand intérêt surtout pour les jeunes.

Le musée était ouvert le 8 mai, malheureusement pour nous il faisait très beau et les visiteurs ne se sont pas bousculés.

### Les classes au musée :

Nous sommes toujours dans les années de commémoration de la Grande Guerre et des professeurs font appel à nous pour illustrer leur cours.

Nous avons ainsi reçu des élèves de l'école de Geneuille en février, des troisièmes du collège Camus puis nous nous sommes rendus sur place pour répondre à leurs questions.

Les CM1 et CM2 de Beure sont venus le 31 mars et une classe de troisième du collège du Sacré Coeur d'Amancey le 26 mai.

CM2 de Chatillon le Duc viennent le 2 juin et l'école de Pelousey plus tard.



[classe de troisième du collège d'Amancey ]



[classe de CM1/CM2 de l'école de Beure]

Nous offrons aux classes qui nous rendent visite la possibilité de voir de près des objets d'époque et même de les toucher (casques, bidons, gourdes, havresac....) pour eux c'est extraordinaire, l'Histoire devient vivante.



### Nos animations sur place



Un responsable des animations de l'EHPAD d'Avanne souhaitait venir au musée avec des résidents.

Mais comme nous ne sommes pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous sommes déplacés et avons réalisé une mini exposition consacrée aux deux guerres mondiales. Elle a rencontré un réel intérêt de bon nombre de personnes âgées qui ont connu la se-



conde guerre et pouvaient évoquer leurs souvenirs. Un diaporama permettait de voir davantage d'objets exposés au musée.



[Animation EHPAD d'Avanne]

### Visites diverses :

Nous recevons aussi des Anciens Combattants ou des collectionneurs.

Un ancien d'Indochine nous a offert des soldats de plomb et une superbe maquette de jonque chinoise de haute mer, réalisée par un prisonnier viet minh. Celle-ci prendra place dans la salle consacrée à la guerre d'Indochine.

Madame Ruet conservatrice du Musée de la Résistance et de la Déportation de la Citadelle, nous a rendu visite le 24 juin avec trois de ses collaborateurs qui ne connaissaient pas le musée. Ils ont été surpris par l'importance de nos collections et à l'occasion, ils nous solliciteront pour leur prêter certains documents pour des expositions.

### Se faire connaître :

Peut-être connaissez-vous le *Guide touristique de Franche-Comté*, il est distribué gratuitement dans les OT, les hôtels... Nous avons décidé d'y figurer car il est diffusé à 50 000 exemplaires. Cet encart publicitaire reprend à peu près notre flyer.

### NOS PROJETS :

Le 4 juin à Baume les Dames l'après midi et la soirée sont consacrés à La bataille de Verdun avec exposition d'objets, de photos, discussions avec les participants dont le Souvenir Français, l'ONACVG et nous. Dans la soirée seront projetés des films d'époque.

Le Souvenir Français avec lequel nous avons de nombreux contacts nous a sollicité pour nous associer à une exposition consacrée aux Artistes de la Grande Guerre. Des établissements scolaires, l'ONACVG, la commune et le Souvenir Français travaillent ensemble sur ce projet.

Notre participation consiste en une exposition d'une cinquantaine d'objets et de cinq mannequins prêtés par le musée au Musée du Costume d'Ornans. Cette exposition inaugurée le 10 juin durera jusqu'aux Journées du Patrimoine. Profitez des vacances pour vous rendre à ce musée dont les costumes d'autrefois peuvent vous rappeler des souvenirs de famille. (voir photo ci contre)

Nous envisageons à partir de la rentrée scolaire de septembre, d'exposer ici à Beure, dans la salle H. Bertrand des panneaux consacrés à la présence de soldats russes dans l'armée française durant la Première Guerre mondiale.

Le projet n'est pas encore finalisé mais est en bonne voie.

Plus près de nous, nous nous associerons à la commémoration de l'Appel du 18 juin 40 par le général de Gaulle. Une cérémonie doit avoir lieu au monument aux morts, en présence des élèves de l'école, avec lecture de l'Appel et des chants.

N'oubliez pas : le vide-grenier du 19 juin.

Si vous êtes à Beure le 14 juillet vos enfants ou petits enfants seront heureux de se défouler à notre casse boîtes qui rencontre toujours un franc succès.

Comme chaque année le musée sera ouvert de 14 à 18H pour les Journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre.

Je dois malheureusement pour terminer évoquer le souvenir de ceux qui nous ont quittés depuis décembre, en particulier Madame Eymin dont le mari, général, a été un membre actif du musée, il a fait de nombreux dons à Jean Cretin et c'est pourquoi une des salles du musée porte son nom.

Je rappelle à votre souvenir notre conservateur décédé il y a six ans déjà. Il continue à nous inspirer dans notre volonté de ne pas oublier le passé.

La présidente de l'association  
des Amis du musée Lucien Roy

AM BEDET





L'Assemblée Générale de la section des anciens combattants de Beure, Arguel, Larnod, Pugey s'est tenue le samedi 30 janvier 2016 à 15h dans la salle polyvalente de Beure en présence de Louis Chevillard président départemental de l'AFCAC et Philippe Chaney maire de Beure. Le



[Le nouveau président Yves Vuillame debout sous le regard du président départemental de l'AFCAC Louis Chevillard ]

vice-président Louis Merle a ouvert cette assemblée générale par un hommage aux trois adhérents décédés en 2015 : le président Pierre Jacquet et les veuves d'anciens combattants Mmes Solange Guibelin et Odette Pallet. Après son rapport moral et avoir souhaité la bienvenue aux deux nouvelles adhérentes : Mmes Roseline Gan-

nard et Renée Merle, le vice-président a annoncé l'élection par le comité d'Yves Vuillame, sympathisant, porte-drapeau et vérificateur aux comptes de la section, au poste de président pour succéder à Pierre Jacquet.

Le nouveau président Yves Vuillame dans sa présentation a rappelé qu'il a accepté d'être candidat devant la menace de rattachement ou de dissolution de la section faute de candidat parmi les anciens combattants. Avec peu de connaissance du monde des anciens combattants, il est conscient qu'il sera difficile de succéder à un président tel que Pierre Jacquet et qu'il aura besoin de l'aide des organismes de tutelle, des maires des quatre communes que regroupe la section, du comité, des porte-drapeaux et des 95 adhérents de la section pour la maintenir sur la voie tracée par le président Pierre Jacquet.

L'ordre du jour s'est poursuivi par une présentation du voyage annuel au Portugal par le secrétaire Michel Dampenon et les rapports financiers du trésorier Lionel Marchand et des vérificateurs aux comptes Andrée Beaumont et Yves Vuillame qui cède sa place à Guy Cote désigné par le comité et lui aussi sympathisant. L'assemblée générale est clôturée par le nouveau président après l'intervention du président départemental de l'AFCAC Louis Chevillard.

L'après midi c'est terminée par la galette et le verre de l'amitié où le roi Louis Merle de Larnod et la reine Jeannine Bernard d'Arguel ont

21 adhérents de notre section dont quatre porte-drapeaux Claude Hayotte, Pierre Petitjean, Roger Cuby et Claude Thomas ont participé au congrès annuel de l'AFCAC qui s'est tenu le dimanche 17 avril à Saint-Vit. Après la section organisatrice, nous étions la section la mieux représentée en nombre.

Ces mêmes porte-drapeaux, excepté Pierre Petitjean qui était remplacé par Henri Gilliard ont assisté le 24 avril à la journée de la déportation accompagnés des porte-drapeaux des sections d'Avanne-Aveney/Rancenay, Fontain, La Vèze et de l'amicale à la mémoire du groupe de résistance Guy Mocquet qui ont répondu présents à notre invitation. Cette journée de commémoration a débuté à 10h par une messe à la chapelle d'Arguel suivie à 11h d'une cérémonie dirigée par Lionel Marchand devant la stèle Péquignot en présence de Mrs André Avis maire d'Arguel, Philippe Chaney maire de Beure, Hugues Trudet maire de Larnod et avec Guy

Cote à la sono. Un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé la manifestation d'Arguel. .

Cette à 11h45 qu'a commencé la cérémonie de Larnod dirigée par Louis Merle devant le monument aux morts. A cette occasion, Mr Hugues Trudet maire de Larnod a dévoilé des plaques commémoratives en mémoire de quatre jeunes résistants Larnodiens victimes de la barbarie nazie. Cette journée de la déportation s'est terminée par un vin d'honneur offert par la municipalité de Larnod.



[Dévoilement de quatre plaques commémoratives à Larnod]



[Cérémonie devant la stèle Péquignot à Arguel]



Deux cérémonies étaient au programme du 8 mai pour commémorer le 71<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire de 1945.

La première au monument aux morts de Pugey à 9h45 dirigée par Louis Merle suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité et d'une messe à 10h30 célébrée par l'abbé Claude Farque en l'église de Pugey.



[Cérémonie au monument aux morts de Pugey]

La seconde au monument aux morts de Beure dirigée par Lionel Marchand après un court défilé formé à 11h45 devant l'église. C'est Henri Gilliard ancien combattant d'AFN qui a hissé les couleurs. Cette journée de commémoration s'est terminée par un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle polyvalente.

Merci à tous les participants qui ont réservé bon accueil à Mmes Claudine Vuillame et Jacqueline Vuillame pour la quête des Bleuets de France.

Durant ces deux journées de commémoration, nous avons assuré une cérémonie dans chacune des quatre communes que regroupe notre section.



[Cérémonie au monument aux morts de Beure]

Les prochaines cérémonies sont :

- Mercredi 8 juin : Hommage aux morts d'Indochine à 18h au monument aux morts de Beure
- Samedi 18 juin : Appel du général de Gaulle à 11h au monument aux morts de Beure
- Jeudi 14 juillet : Fête nationale à 11h au monument aux morts de Beure

Les Anciens Combattants de notre section seraient honorés de votre présence nombreuse à ces cérémonies. Comme je l'ai très modestement et très officiellement à la fois rappelé dans mon premier discours du 8 mai en tant que président, les célébrations ne sont pas seulement l'affaire des anciens combattants, des élus et des corps constitués. Elles sont l'affaire de tous les citoyens de notre pays et, pour nous, l'affaire de tous les Beurots et Beurotes. En rendant hommage au sacrifice de nos aînés, nous œuvrons simplement pour préserver et transmettre l'héritage de valeurs et de paix inestimable qu'ils nous ont laissé. Soyons conscients que la bête n'est pas morte et que le combat pour la paix et la liberté est loin d'être terminé.

Le Président  
Yves Vuillame

[Festivité du 14 juillet]

**MERCREDI 13 JUILLET****20h00** Début des festivités Place Jean Grappin

Repas: Restauration rapide et buvette assurées par le comité, crêpes, gaufres, Mr Freeze, Glaces ...

Stand des Escargots tenu par l'association **les copains d abord**

**20h30 - 22h:** Concert THE WAN**22h-22h30 :** Retraite aux flambeaux départ de la Place Jean Grappin

Lâcher de lanternes. (Bleues blanches rouges)

**22h30-23h :** DJ et BAL sous le préau de l'école**JEUDI 14 JUILLET****11h00 :** Cérémonie au monument aux morts**12h30 :** apéritif offert par la municipalité

**13h00:** Repas: les tickets du repas pour le déjeuner ainsi que les tickets de tombola sont en vente auprès des associations de la commune ainsi qu'à la mairie. (15€ par personne).

Stand des Escargots tenu par l'association **les copains d abord**

**14h00:** Ouverture des stands avec diverses animations (country, quadrille imperial, twirling, vélo fleuri, jeux...) Un programme précis sera communiqué.  
CONCOURS DE PETANQUE

*Juliett 14*

## [Infos pratiques]



## RAPPEL PROGRAMME DES FESTIVITES POUR FIN 2016

- Mercredi 13 Juillet : Comité des Fêtes, Salle Polyvalente.  
 Et jeudi 14 Juillet : Cérémonie au Monument Place J. Grappin à 11h00, suivie du Vin d'honneur offert par la Municipalité, Salle Polyvalente.  
 .....
- Dimanche 14 Août : Visite du Musée Peugeot, Doubs Libération US44.  
 Lundi 15 Août : Journée conviviale de la Pétanque Club, à 10h00, au Stade Félix PETETIN.  
 Mardi 06 Septembre : Reprise des activités des Copains d'Abord, à 14h00, Salle Polyvalente.  
 Dimanche 11 Septembre : THISE : Doubs Libération US44.  
 Samedi 17 Septembre : Journées du Patrimoine.  
 Dimanche 18 Septembre : Musée ouvert de 14h00 à 18h00.  
 Dimanche 25 Septembre : VALMY : Cérémonie au Comice, à 9h30.  
 LARNOD :  
 -à 10h00 rassemblement devant la chapelle.  
 -à 10h30 office religieux suivi de la Cérémonie au Monument aux Morts.
- Jeudi 29 Septembre : Voyage des Anciens Combattants, dans le Sud du Portugal (du 29 septembre au 06 octobre).  
 .....
- Jeudi 06 Octobre : Sortie du 2<sup>ème</sup> Semestre des Copains d'Abord.  
 Vendredi 14 Octobre : Réunion du Comité des Anciens Combattants, Salle H. Bertrand, à 17h00.  
 Dimanche 16 Octobre : Loto du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.  
 Samedi 05 Novembre : A. G. de Doubs Libération US44 à 16h00 et repas à 20h00, Salle Polyvalente.  
 Vendredi 11 Novembre : 98<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice 1918  
 PUGHEY : Cérémonie au Monument aux Morts, à 9h30.  
 BEURE :  
 - Messe en l'Eglise St-Hippolyte à 10h30.  
 - En cortège, Cérémonie au Monument aux Morts, à 11h30.  
 - Repas des Anciens Combattants à la Salle Polyvalente.  
 - Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00.  
 .....
- Samedi 19 Novembre : Lyre viticole Repas de Sainte-Cécile à « la Belle Époque »  
 Dimanche 20 Novembre : Loto de la Pétanque Club, Salle Polyvalente, à 14h00.  
 Dimanche 27 Novembre : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 20h30 + Salle H. Bertrand.  
 .....
- Samedi 03 Décembre } TÉLÉTHON  
 Dimanche 04 Décembre } Salle Polyvalente  
 Lundi 05 Décembre : Hommage aux Morts pour la France AFN et Anciens Combattants, Cérémonie du Souvenir à PUGHEY, à 11h00.
- Mercredi 07 Décembre : Repas du Club des Copains d'Abord, à 12h00, Salle Polyvalente.  
 Vendredi 09 Décembre : Préparation des Colis des Anciens, Salle Polyvalente.  
 Dimanche 11 Décembre : Repas de Noël des Anciens, à 12h00, Salle Polyvalente.
- Vendredi 16 Décembre } : Marché de Noël  
 et Samedi 17 Décembre } : Salle Polyvalente (en cas de pluie)  
 Mercredi 21 Décembre : Goûter de Noël du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.  
 : A. G. de la Pétanque Club, à 19h00, Salle Polyvalente.
- Samedi 24 Décembre : Arrivée du Père Noël, à 18h00, Salle Polyvalente.  
 Samedi 31 Décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre des Copains d'Abord, à 17h00, Salle Polyvalente.

## [Infos pratiques]



Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques

A compter du 1er

## LE TRI SE SIMPLIFIE

Nouveau

EN PRATIQUE

CHEZ VOUS, TOUS LES  
EMBALLAGES  
ET TOUS LES PAPIERS  
SE TRIENT

LA FICHE  
MÉMO  
TRI

POUR VOUS AIDER

LES AUTOCOLLANTS  
CONSIGNES DE TRI



Ils seront remplacés à partir de septembre 2016 jusqu'en 2017. Pour les remplacer par vous-mêmes, ils sont à retirer en mairie ou à l'accueil de la Direction gestion des déchets.

UNE QUESTION ?  
UN DOUTE ?

Direction  
gestion des déchets

Accueil du public :  
94 avenue Clemenceau à Besançon.

03 81 41 55 35

gestion-dechets@grandbesancon.fr  
www.grandbesancon.fr

Afin d'améliorer le recyclage de déchets, le Grand Besançon, responsable de la collecte des déchets, a décidé de faire évoluer les consignes de tri.

Vous pouvez désormais déposer dans votre bac de tri, TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE : les bouteilles, bidons et flacons – que vous triiez déjà, + **les pots**, + **les barquettes**, + **les boîtes**, + **les sachets et films en plastique** avec vos autres déchets recyclables (emballages en métal, en carton, briques alimentaires et papiers).

Quelques exemples : les pots de yaourt ou de crème, les barquettes de salade ou de fruits, les boîtes de glace, les sachets de pain de mie .., les films qui entourent les packs d'eau ou de lait...

Le centre de tri, géré par le SYBERT, a été modernisé pour trier ces nouveaux matériaux. Grâce à de nouvelles solutions techniques il est possible aujourd'hui de recy-

cler et de valoriser plus.

**A noter** : le Grand Besançon fait partie des premières collectivités à s'engager, dans le cadre d'un programme national soutenu par Eco Emballages, dans ces nouvelles consignes de tri des emballages ménagers en plastique qui devraient être généralisées en France à l'horizon 2022.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre bac gris (déchets résiduels).



**Engageons-nous, trions plus...**

**SYBERT** : syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets

**Eco Emballages** : assure le dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers

SYBERT : Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets

Eco Emballages : assure le dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers

## [Infos pratiques]



Le Relais Familles Assistantes Maternelles du Canton de Boussières



### Coordonnées

Relais Familles Assistantes Maternelles du Canton de Boussières

\* 2 A rue Saint Vincent, 25 720 Avanne-Aveney  
(03 81 52 09 47)

8 relais.boussieres@famillesrurales.org

<http://www.famillesrurales.org/>

relais\_petite\_enfance\_franche\_comte

### Les missions du relais

Le relais est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les relais ont différentes missions :

**Auprès des professionnels de la petite enfance :** information actualisée sur leurs droits et obligations (statut, agrément, formation, rémunération), accompagnement dans les relations avec leurs employeurs liées à l'accueil de l'enfant (écoute et orientation) et accès à la formation professionnelle.

**Auprès des parents :** information globale sur les modes d'accueil de la petite enfance, accompagnement dans les relations avec leur salarié liées à l'accueil de l'enfant (écoute, orientation et soutien), accès à la liste des assistants maternels agréés, information sur leurs droits et obligations d'employeur ainsi que sur les démarches administratives (contrat de travail, déclaration d'embauche, statut).

**Auprès des enfants :** accès à un lieu d'éveil et de socialisation grâce à des animations en itinérance sur les différentes communes.

Participation du relais à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant sur son territoire.

### Zone de couverture du relais

Le relais couvre les communes du canton de Boussières (Abbans-Dessus, Abbans-Dessous, Avanne-Aveney, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Grandfontaine, Larnod, Montferrand-le-Château, Osselle, Pugey, Rancenay, Roset-Fluans, Routelle, Saint Vit, Thoraise, Torpes, Velesmes-Essart, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins) ainsi que la commune de Beure.

### Les temps d'accueil du public

#### **Permanences téléphoniques :**

Les mardis de 12h à 15h,

Les mercredis de 9h à 12h (sauf petites vacances scolaires),

Les jeudis de 14h à 17h.

#### **Permanences sur rendez-vous uniquement :**

Les mardis de 16h à 19h sur Saint Vit,

Les premiers jeudis de chaque mois, de 9h à 11h, sur Montferrand-le-Château,

Les troisièmes jeudis de chaque mois, de 9h à 11h, sur Boussières,

Les vendredis, de 16h à 19h, sur Avanne.

*Les animatrices peuvent également vous recevoir sur rendez-vous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois.*

### Les animations itinérantes du relais

Le relais propose des animations en itinérance. Elles sont ouvertes gratuitement aux enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte (parents, gardes à domicile, assistants maternels) et sont un lieu de partages pour les petits et les grands. Elles permettent éveil, découverte et socialisation pour les enfants, mais aussi échanges et rencontres pour les adultes.

Vous retrouverez dans le tableau ci-dessous, les différentes communes dans lesquelles les animatrices se rendent pour vous proposer leurs animations (atelier peinture, éveil musical, motricité, contes et comptines...).

Communes	Dates et horaires
<b>Boussières</b> (maison des loups)	1 <sup>er</sup> mardi du mois de 9h à 11h
<b>Avanne</b> (salle du conseil - Mairie)	2 <sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 11h
<b>Montferrand-le-Château</b> (salle Chenassard)	3 <sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 11h
<b>Saint-Vit</b> (salle des animations)	4 <sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 11h
<b>Byans-sur-Doubs</b> (salle polyvalente) <b>Routelle</b> (salle de la mairie) (en alternance 1 mois sur 2)	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h à 11h
<b>Beure</b> (salle polyvalente) <b>Torpes</b> (salle du périscolaire) (en alternance 1 mois sur 2)	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h à 11h



[Information et numéros utiles]



**Malade la nuit ou le week-end ? Vous avez toujours une réponse...**

Pour une prise en charge adaptée, utilisez le bon numéro :

- 36 24 médecin de garde a Besançon SOS médecin
- 32 97 pharmacie de garde
- 39 66 médecins de garde en Franche-Comté

***En cas d'urgence, faites le 15***

**MAISON DE SANTÉ DES MERCUREAUX - 15A, Route de Lyon - 25720 BEURE**

**Médecins généralistes : 03.81.57.56.50**

Dr Martial Botebol, Dr Géraldine Gevrey, Dr Vincent Griffond, Dr Cynthia Berthod

**Pédicure-Podologue: 03.81.57.56.50**

Mathilde Blot - Julie Clemençot

**Sage-femme: 03.81.57.56.50**

Adeline Jouffroy, Clémentine Deshayes

**Ostéopathe: 03.81.57.56.50**

Laure Lacarrère

**A la même adresse :**

**Masseurs-kinésithérapeutes :**

**09.82.60.66.11**

Karim Deraidji, Emmanuel Terrible, Katia Pasina, Gaël Cantenot.

**Infirmières: 03.81.41.30.70**

Marie-Hélène Wasner, Marie-Anne Bizard et Myriam Meftah

**Chirurgien Maxillo-facial et Stomatologue :**

**03.81.40.03.20**

Dr Philippe Bonnot

**Dentiste: 03.81.52.60.02**

Jean Planchon :

**Ophtalmologue: 03.81.65.03.35**

Dr Jérémie Sahlher:

**Psychologue : 06.80.32.45.93**

Lydie Moutarde

**Pharmacie : 03.81.52.60.68**

**Et aussi..**

**Docteur Hubert Monnet : 03.81.52.61.70**

22 Rue de Besançon—25720 Beure

## Cupcakes au Morbier

### *Pour 4 personnes :*

100 g de Morbier  
3 œufs  
150 g de farine de blé  
1 sachet de levure chimique  
20 cl de lait  
10 cl d'huile de tournesol  
100 g de gruyère râpé  
50 g de raisins secs  
50 g d'allumettes de bacon

### *Pour la chantilly :*

20 cl de crème fraîche liquide  
entière froide  
1 cuillère à soupe bombée de  
cumin en poudre



### PRÉPARATION

Laissez tremper les raisins pendant 10 min dans un bol d'eau chaude pour les ramollir.

Dans un saladier, cassez les œufs et battez-les en omelette.  
Mélangez la farine à la levure et tamisez dans les œufs battus.  
Mélangez bien le tout, à la fourchette ou au fouet.  
Incorporez progressivement l'huile et le lait à cette préparation.  
Mélangez vivement afin qu'il n'y ait pas de grumeaux.  
Ajoutez le gruyère râpé, le bacon et les raisins égouttés, incorporez-les à la pâte.  
Coupez le **Morbier** en cubes pour l'ajouter à la pâte. Incorporez les cubes de **Morbier** à la pâte.

Préchauffez le four th 6/180°.

Versez la pâte au 2/3, dans les moules  
Faites cuire les cupcakes, pendant 15 minutes environ.  
Sortez-les du four et laissez-les refroidir.

Préparez la chantilly en fouettant au batteur électrique la crème fraîche et le cumin .

*Bonne dégustation...*

# L A V I E A B E U R E

## NAISSANCES

Janvier	ROUSSEAU SIMONA Léa	02 janvier	à Besançon
	SOTT Kínay	07 janvier	à Besançon
	STHELY Declan	14 janvier	à Besançon
	PETEL Lévi	19 janvier	à Besançon
	BILLOTET Tíno	21 janvier	à Besançon
Février			
Mars	SIORA Jules	28 février	à Besançon
Avril	PERACCHI Iris	09 mars	à Besançon
Mai	BOGLIONI Raylee	20 avril	à Besançon
	JEULT Max	27 avril	à Besançon
	BOGLIONI Esteban	26 mai	à Lons le Saunier

## AU REVOIR...

THIBAUT Epouse VIEL Christine	09 janvier	BEURE
GRUBER Veuve JEANDENAND Marguerite	11 mars	BESANÇON
BERTIN Jonathan	25 mars	BEURE
PETRAULT Patrick	07 avril	BESANÇON
MÂITRE Robert	19 avril	BESANÇON
PRÉTOT Raymond	21 avril	BEURE
VERPILLAT Epouse GUYENET Arlette	23 avril	BESANÇON
GRUBER Veuve BALANCHE Berthe	30 avril	BESANÇON
BONNET Christine	07 juin	BESANCON
LAUZET Jean-Marc	09 juin	BEURE

Toutes nos condoléances à leurs familles

Si vous souhaitez partager avec nous vos faire -parts, photos (...), nous serons ravis de les publier dans le prochain numéro.

# BEURE

*le bulletin*

